

**CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES****Séance du lundi 11 mars 2024 à 17 heures 30****Ordre du jour****Séance publique**

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre**[2] Audit interne - - [2578923 \(R\)](#)**

Rapport annuel 2023 du Comité d'audit et de l'UO Audit interne.

Prendre pour information le rapport annuel 2023 du Comité d'audit et de l'UO Audit interne.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings**[3] Achats & Facilities - - Achats - [2577691 \(R\)](#)**

Marché public de services ayant pour but le contrôle, pendant 18 mois, des incapacités de travail du personnel de la Ville pour raison médicale (AFA/013350/DDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013350/DDR.- Dépense de 168.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 13102/12203 des budgets ordinaires de 2024 et 2025 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour le budget de 2025 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 75 du Collège du 22/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[4] Achats & Facilities - - Achats - [2577565 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but le placement, l'affichage, la maintenance et l'enlèvement de panneaux électoraux et accessoires dans le cadre des élections européennes, fédérales et régionales du 9/06/2024 et des élections communales et provinciales du 13/10/2024 (AFA/013312/CRO).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013312/CRO.- Dépense de 130.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 10407/12448 du budget ordinaire de 2024 (sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 100 du Collège du 29/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[5] **Achats & Facilities** - - Achats - [2576910 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la mise à disposition, pendant 48 mois, d'interprètes en milieu social pour différents Départements de la Ville de Bruxelles (AFA/013319/LDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013319/LDR.- Dépense de 160.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 120.000,00 EUR pour le lot 1 (interprétations depuis et vers le Français) et 40.000,00 EUR pour le lot 2 (interprétations depuis et vers le Néerlandais).- Divers articles de codes économiques 12306 et 12204 des budgets ordinaires de 2024 à 2028 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour les budgets de 2025 à 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 99 du Collège du 29/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[6] **Achats & Facilities** - - Achats - [2569591 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but la collecte et le recyclage, pendant 24 mois, des mégots de cigarettes sur le territoire de la Ville de Bruxelles (AFA/013293/AMT).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013293/AMT.- Dépense de 111.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de code économique 12406 des budgets ordinaires de 2024 à 2025 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour le budget de 2025 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 98 du Collège du 29/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[7] **Achats & Facilities** - - Achats - [2577812 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture de sacs poubelle en polyéthylène recyclable de basse densité destinés à la collecte de balayures et de déchets (AFA/013343/PTL).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013343/PTL.- Dépense de 150.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Articles 87605/12402 (50.000,00 EUR) et 76605/12402 (100.000,00 EUR) du budget ordinaire de 2024, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle.- Prendre pour information la décision n° 101 du Collège du 29/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[8] **Achats & Facilities** - - Achats - [2578854 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 48 mois, de batteries de démarrage pour les véhicules des différents Départements (AFA/013325/DAN).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013325/DAN.- Dépense de 140.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de code économique 12702 des budgets ordinaires de 2024 à 2028 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour les budgets de 2025 à 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 104 du Collège du 29/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[9] **Achats & Facilities** - - Achats - [2578840 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible ayant pour but la location, pendant 12 mois, d'une plateforme de recrutement en ligne et la diffusion des annonces d'emplois vacants sur le site internet de la Ville de Bruxelles, son intranet, les jobboards et les réseaux sociaux professionnels pour le service Recrutement & Mobilité du Département Ressources humaines (AFA/013358/DDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1^o, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013358/DDR.- Dépense sur 12 mois de 21.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 84.000,00 EUR, le marché étant trois fois reconductible de 12 mois.- Article 13102/12318 des budgets ordinaires de 2024 à 2028 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle ; pour les budgets de 2025 à 2028 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 103 du Collège du 29/02/2024 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [10] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2577736 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-04.- Projets d'investissement EA05-30-2017 et MO05-68-2009.
Marchés publics de faible montant portant les n°s 24-0500-016 et 24-0500-074.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 3.526,85 EUR (TVA comprise).- Articles 13605/744/51 et 13605/745/53 du budget extraordinaire de 2024, sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 113 du Collège du 29/02/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.
-
- [11] **Espaces publics et verts** - Logistique - Parc automobile - [2579930 \(R\)](#)
Soutien logistique 2024.- Chorale AMWAJ.
Mettre à disposition un autocar le 22/02/2024 pour permettre l'organisation d'un événement, à l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon, par la chorale AMWAJ.
-
- [12] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2580367 \(R\)](#)
Projet Parc des Sports.- Mode de passation et cahier des charges pour le marché de travaux.- Neo SCRL.- Approbation.
1) Principe d'un mode de passation du marché de travaux selon une procédure ouverte avec publication européenne, suivant l'article 36 de la Loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, dans le cadre du projet Parc des Sports, en collaboration avec la Neo SCRL.- Cahier des charges.- 2) Prendre pour information que le budget pour les travaux à réaliser dans le cadre du projet "Parc des Sports" est actuellement estimé à 33.583.216,00 EUR HTVA (40.635.691,40 EUR TVAC).
-
- [13] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2574956 \(R\)](#)
Réaménagement du plateau du Heysel : projet « Parc des Sports ». - Avenant n°2 au protocole d'accord.- NEO SRL.
Adopter le texte de l'avenant n° 2 au protocole d'accord du 19/10/2020 entre la Ville de Bruxelles et la NEO SRL.
-
- [14] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Climat et Ville en transition - [2580397 \(R\)](#)
Libération des marchés publics en faveur d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines publiques. - Modification de la décision n° 42 du Conseil communal du 12/12/2022.
1) Adopter le contenu de la campagne de libération des marchés publics en faveur d'une alimentation saine, durable et locale dans les cantines publiques et autoriser le soutien à cette campagne par la Ville de Bruxelles.- 2) Modifier la décision n° 42 du Conseil communal du 12/12/2022 portant sur l'objectif stratégique du plan climat "Au moins 50% des fruits et légumes des Cuisines Bruxelloises sont produits en Belgique et 10% à Bruxelles ou en périphérie." par l'objectif "Dans une logique de reterritorialisation de l'agriculture, et si les réglementations européennes en matière de marchés publics en vigueur le permettent, au moins 50% des fruits et légumes acquis par les Cuisines Bruxelloises sont issus de filières de production locales et contribuent aux objectifs de la stratégie européenne Farm To Fork."
-

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [15] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2575860 \(R\)](#)
03/24.- PM 211/2023.- Boulevard Adolphe Max.- Règlement complémentaire de Police.
Modifications relatives aux voiries dans le présent arrêté aux articles 1, 2, 3, 5, 7 et 10 du règlement complémentaire de Police relatif aux voiries communales et régionales situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
-

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [16] **Secrétaire** - Stratégie & Transformation digitale - - [2578317 \(R\)](#)
Dossiers matériel reconditionné 02/2024.
Octroyer le matériel informatique déclassé et reconditionné demandé dans leur dossier de candidature dans le cadre de l'initiative «Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles» à l'asbl Alliance SABZE (BE 0757.492.893) et à l'asbl Mwana Soleil (BE 0783.687.645).
-

- [17] **Secrétaire** - Stratégie & Transformation digitale - - [2579928 \(R\)](#)
Adhésion de la Ville de Bruxelles comme partie prenante à la proposition "Digital Helpers : Awareness and Knowledge (DHAK)" à soumettre à ESPON.
Autoriser la participation de la Ville de Bruxelles à la candidature de la proposition "Digital Helpers : Awareness and Knowledge (DHAK)" à soumettre à ESPON Targeted Analyses.

Dossiers de M. l'Echevin El Ktibi

- [18] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Solidarité internationale - [2578879 \(R\)](#)
Convention de subside 2023-2024.- "Les Nouveaux Disparus" / 2ème année de la convention.
Octroi d'un subside de 4.000,00 EUR à l'asbl "Les Nouveaux Disparus" pour organiser le "Fil Sud" du festival "Théâtres Nomades" sur des thématique relatives aux questions de solidarité internationale.- Article 15001/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [19] **Espaces publics et verts** - - Propreté publique - [2559799 \(R\)](#)
EPV/2023/205/PP.- Convention entre la Ville de Bruxelles et le Logement bruxellois de mise à disposition gratuite d'un emplacement de parking/local pour la cellule Propreté publique.
Adopter la convention n° EPV/2023/205/PP entre la Ville de Bruxelles et le Logement bruxellois de mise à disposition gratuite d'un emplacement de parking/local pour la cellule Propreté publique.

- [20] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2577957 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2024-05.- Projets d'investissement BM05-293-2009 et BM05-302-2009.
Marchés publics de faible montant portant les n°s 24-0500-036 et 24-0500-076.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 4.394,00 EUR (TVA comprise).- Articles 76605/744/51 et 76605/745/53 du budget extraordinaire de 2024, sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 162 du Collège du 29/02/2024, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [21] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2579510 \(R\)](#)
Contrat de quartier durable Héliport-Anvers.- Opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- 2ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Liste des subsides nominatifs.
La liste des subsides nominatifs du budget 2024, sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle, pour les avances de 50% des subsides accordés, est adoptée, à savoir :
- Article 93022/33101 du budget ordinaire 2024 :
* 2.500,00 EUR pour «Femme de demain» par Saida Boufous ;
* 1.600,00 EUR pour «CDA (green) Cracks» par Caroline Claus ;
- Article 93022/33202 du budget ordinaire 2024 :
* 2.500,00 EUR pour «Héliport-Anvers becomes a Hockey Champion!» par l'asbl Growing by Hockey.- Financement par le subside régional du contrat de quartier.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [22] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2580600 \(R\)](#)
Culture 2024.- Centre Culturel de Bruxelles Nord - Maison de la Création.- Convention d'occupation et de partenariat.- Fiche administrative et technique.
1) Adopter les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Centre Culturel Bruxelles Nord - Maison de la Création", dans le cadre de la mise à disposition à l'asbl des bâtiments et appartenant à la Ville (Ancien Hôtel communal de Laeken et Ancienne Gare de Laeken), destinée d'une part à préciser les droits et obligations des deux co-contractants dans le cadre des missions confiées par la Ville à l'asbl, et d'autre part à fixer les modalités et les conditions de la mise à disposition à titre gratuit de ces bâtiments qui sont occupés par le Centre culturel.- 2) Adopter le principe de la fiche administrative et technique du bâtiment mise à disposition par la Ville, liée à la gestion et l'entretien quotidien.

[23] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2573220 \(R\)](#)

Culture 2024.- Asbl "La Montagne Magique, Théâtre de Jeunes de la Ville de Bruxelles".- Convention d'occupation et de partenariat.- Mise à jour.

1) Adopter la mise à jour des termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "La Montagne Magique, Théâtre des Jeunes de la Ville de Bruxelles", dans le cadre de la mise à disposition à l'asbl du bâtiment sis 57 rue du Marais et appartenant à la Ville, destinée d'une part à préciser les droits et obligations des deux co-contractants dans le cadre des missions confiées par la Ville à l'occupant, et d'autre part à fixer les modalités et les conditions de la mise à disposition à titre gratuit de ce bâtiment qui sera occupé par le centre culturel.- 2) Adopter le principe de la fiche administrative et technique du bâtiment mise à disposition par la Ville, liée à la gestion et l'entretien quotidien.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

[24] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2580343 \(R\)](#)

Subsides.- HAÀP#3 projets.

Octroi de subsides aux associations ci-après pour un montant total de 165.500,00 EUR.- Article 84201/33202 du budget ordinaire de 2024, sous réserve de l'approbation de ce budget par l'autorité de tutelle :

HAap 01 "Change" asbl (527.950.511) : 6.500,00 EUR

HAap 03 "Friend's gym Bruxelles" asbl (451.273.395) : 4.000,00 EUR

HAap 04 "Safi asbl" asbl (792.197.515) : 4.000,00 EUR

HAap 06 "Diasmecom" asbl (767.459.644) : 5.000,00 EUR

HAap 07 "Mwana Soleil" asbl (783687645) : 3.000,00 EUR

HAap 08 "Femmes d'Alger et d'ailleurs" asbl (684.746.061) : 3.000,00 EUR

HAap 09 "Skinfama" asbl (888.344.212) : 35.000,00 EUR

HAap 10 "Arthis-La Maison Culturelle Belgo - Roumaine" asbl (456.197.136) : 15.000,00 EUR

HAap 11 "Brussels Major Events" asbl (843.724.212) : 50.000,00 EUR

HAap 12 "Origine" asbl (827.981.238) : 20.000 EUR

HAap 13 "Chaska " asbl (734.503.301) : 20.000,00 EUR.

[25] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2575993 \(R\)](#)

Ransbeek 16.- Marché de travaux pour la réalisation d'un centre collectif et la rénovation de logements pour personnes âgées.- Approbation des conditions et du mode de passation.

Marché de travaux par procédure ouverte pour la réalisation d'un centre collectif et la rénovation de logements pour personnes âgées.- Cahier spécial des charges n° RF/23/AO/955.- Avis de marché.

[26] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2578464 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2020/137bis.- Marché public de services ayant pour objet la mission complémentaire de contrôle de la sécurité incendie à la salle de concert - avenue du Port 118 à 1000 Bruxelles.

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 14.685,00 EUR HTVA soit 17.768,85 EUR TVA comprise.- Article 13766/72460 du budget extraordinaire de 2024, sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle.- Chantier n° 220757.- Projet d'investissement n° MO66-12-2019.- Emprunt : article 13703/96151.- Prendre pour information la décision n° 242 du Collège du 29/02/2024, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

[27] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2579624 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/327.- Marché public de services ayant comme objet le contrat d'entretien pour une période de cinq ans de l'ensemble des installations techniques du Stade Roi Baudouin et de son annexe 5.- Procédure ouverte.- Principe.

Procédure ouverte en application des articles 35, 1° et 36 de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/327.- Dépense annuelle de 532.400,00 EUR TVA comprise.- Article 76470/12506 des budgets ordinaires de 2024 à 2029 (pour le budget de 2024 : sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle et pour les budgets de 2025 à 2029 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption des budgets 2025 à 2029 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Trésorerie.

[28] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2576927 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2022/020.- Marché public de travaux ayant pour objet le renouvellement de la cour de récréation de l'école fondamentale Baron Steens, rue Haute 257 à 1000 Bruxelles.- Retrait.

1) Retirer la décision n° 121 du Conseil communal du 18/12/2023.- 2) Retirer la décision n° 118 du Conseil communal du 24/04/2023.

[29] **Patrimoine public** - - Ateliers - [2579204 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2024/068.- Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation de l'éclairage des salles de prestige de l'Hôtel de Ville - Grand Place 8 à 1000 Bruxelles..

Marché public de faible montant, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 4.791,60 EUR TVA comprise.- Article 87966/72460 du budget extraordinaire de 2024, sous réserve de son approbation par l'autorité de tutelle.- Chantier n° 220890.- Projet d'investissement n° AEK06-1-2014.- Emprunt : article 87903/96151.- Prendre pour information la décision n° 235 du Collège du 29/02/2024, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

[30] **Développement urbain** - Direction administrative - - [2576960 \(R\)](#)

Avenant à la convention relative au versement par la Ville au Foyer laekenois d'un subside d'investissement de 2.328.250,00 EUR en vue de la rénovation de l'enveloppe des deux bâtiments sis ch. d'Anvers 61-63 à 1000 Bruxelles.

Adopter l'avenant à la convention relative au versement par la Ville au Foyer Laekenois d'un subside d'investissement de 2.328.250,00 EUR en vue de la rénovation de l'enveloppe des deux bâtiments sis ch. d'Anvers 61-63 à 1000 Bruxelles.

[31] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Planification - [2579041 \(R\)](#)

Marché public ayant pour objet une assistance technique dans le cadre de l'élaboration de plan particulier d'affectation du sol (PPAS) avec rapport sur les incidences environnementales (RIE).

Marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, en application de l'article 42, §1, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° 24/PLAN/PPAS.- Dépense de 169.400,00 EUR TVA comprise.- Article 93006/74760 du budget extraordinaire de 2024 (sous réserve de l'approbation du budget par la tutelle).- Emprunt : article 93006/74760.- Prendre pour information la décision n° 215 du Collège du 22/02/2024, en application de l'article 234, alinéa 3, de la loi communale.

[32] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2578016 \(R\)](#)

Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie Et Expertise.- Plateau du Heysel.- Parc des Sports.- Plan de modification d'alignement n° 7640.- Adoption provisoire.

1) Adopter provisoirement le plan de modification d'alignement n° 7640.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins des formalités légales.

Questions

[33] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2580225 \(R\)](#)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant la police de proximité de la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles.

[34] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2581085 \(R\)](#)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant la problématique de l'organisation Samidoun et le soutien accordé par la Ville.
